

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012

2012 DEVE 34G Approbation des modalités de lancement et signature des marchés issus de 3 consultations pour l'entretien des espaces verts attenants aux équipements publics, aux cimetières et autres espaces verts extra-muros ainsi que l'insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui l'entretien des espaces verts de certains équipements parisiens.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération DA 22 et DA 22 G adopté par vote du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2011 ayant autorisé la création d'un groupement de commande.

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'approuver les modalités de lancement des marchés issus de trois consultations concernant l'entretien des espaces verts attenants aux équipements publics, des espaces verts des cimetières et d'autres espaces verts extra-muros ainsi que l'insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui l'entretien des espaces verts de certains équipements et de l'autoriser à signer les marchés issus de ces consultation ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées les modalités de lancement des marchés issus de trois consultations concernant l'entretien des espaces verts attenants aux équipements publics, des espaces verts des cimetières et d'autres espaces verts extra-muros ainsi que l'insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui l'entretien des espaces verts de certains équipements.

Article 2 : La première consultation fera l'objet d'une consultation sur appel d'offres européen ouvert, en 9 lots, sans variante, conformément aux articles 8, 10, 14, 15, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics et sera séparée en 9 lots.

| Numéro du lot | Intitulé | Minimum HT pour 4 ans | Maximum HT pour 4 ans | Budget départemental 1 HT pour 4 ans | Budget municipal HT pour 4 ans |
|---------------|--|-----------------------|-----------------------|--|--|
| 1 | Entretien des établissements des 1er, 2e, 3e, 4e, 11e et 20e arrondissements de Paris | 736 739 € | 1 473 479 € | Minimum 377 161 € Maximum 754 321 € | Minimum 3 427 118 € Maximum 6 854 235 € |
| 2 | Entretien des établissements des 12e, 13e et 14e arrondissements de Paris | 1 083 949 € | 2 167 898 € | | |
| 3 | Entretien des établissements des 5 ^e , 6 ^e , 7e, 15e et 16e arrondissements de Paris | 716 102 € | 1 432 204 € | | |
| 4 | Entretien des établissements des 8e, 9e, 10e et 19e arrondissements de Paris | 632 062 € | 1 264 124 € | | |
| 5 | Entretien des équipements des 17e et 18e arrondissements de Paris | 528 704 € | 1 057 408 € | | |
| 6 | Entretien des établissements des départements 77, 78, 91, 92, 94 et 95s | 106 722 € | 213 444 € | | |
| 7 | Cimetière de Thiais, Montparnasse, Vaugirard et Bagneux | 864 636 € | 1 729 273 € | Minimum 1 635 754 € Maximum 3 271 507 € | |
| 8 | Cimetière Montmartre, Pantin, Saint Ouen et la Chapelle | 771 117 € | 1 542 235 € | | |
| 9 | Cimetière d'Ivry | 183 549 € | 337 496 € | Minimum 183 549 € Maximum 337 496 € | |

Les consultations 2 et 3 feront l'objet de procédures adaptées conformément à l'article 30 du code des marchés publics et feront l'objet d'un lot unique chacune.

Consultation 2

| Numéro du lot | Intitulé | Minimum HT pour 4 ans | Maximum HT pour 4 ans |
|---------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Lot unique | Insertion socioprofessionnelle avec pour prestation d'appui l'entretien des espaces verts dans le cimetière des Batignolles à Paris 17 ^e arrondissement | 210 790 € | 632 370 € |

Consultation 3

| Numéro du lot | Intitulé | Minimum HT pour 4 ans | Maximum HT pour 4 ans |
|---------------|---|-----------------------|-----------------------|
| 1 à 4 | Insertion socioprofessionnelle dans le cadre d'entretien d'espaces verts d'une partie des établissements municipaux au profit d'habitants des 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e et 19 ^e arrondissements de Paris | 455 764 € | 506 404 € |

Article 3 : Sont approuvés les règlements particuliers des 3 consultations, les actes d'engagement et les cahiers des clauses administratives particulières dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux modalités d'attribution desdits marchés.

Article 4 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, agissant comme coordinateur du groupement de commande, est autorisé à lancer les marchés correspondants et à le signer selon les montants minimum de 1 043 715 € HT et maximum de 1 893 095 € HT

Article 5 : Conformément à l'article 59-III du code des marchés publics, si l'appel d'offres est déclaré infructueux et que la Commission d'Appel d'Offres décide de mettre en œuvre une procédure négociée, M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à relancer le marché sous cette forme (prévue à l'article 65 et 66 du CMP dans les conditions prévues à l'article 35-I-3° du CMP si aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée ou dans le cas d'offres inappropriées, ou bien dans les conditions prévues à l'article 35-I-1° du CMP dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables), ainsi qu'à le signer avec les entreprises qui seront retenues, au terme de la procédure, par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris.

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 017, article 611, rubrique 561 du budget de fonctionnement du département de Paris, sous réserve de la décision de financement pour les exercices 2012 et ultérieurs.